

1^{er} septembre 2009

09.372

Question Claude Borel

Occupation des locaux d'Unimail

A la suite des nombreuses restructurations de la Faculté des sciences de l'Université (départ de la géologie, suppression des master et bachelor en chimie, etc.), de nombreux locaux ont été libérés à Unimail et sont actuellement notoirement sous-occupés.

A l'heure où l'Etat rencontre d'importantes difficultés pour financer le futur bâtiment de l'IMT, le Conseil d'Etat peut-il nous assurer qu'il a examiné l'occupation d'Unimail à la lumière des normes fédérales et que l'implantation à Unimail de tout ou partie de la microtechnique ne serait pas réaliste?

Cosignataires: A. Shah, C. Mermet, D. Schürch et O. Duvoisin.